

## **COMMISSION ENFANCE EDUCATION PERISCOLAIRE**

Compte-rendu de la réunion du mardi 9 novembre 2021 à 17h  
Visioconférence Teams®

### **ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education Périscolaire du 7 septembre 2021.**

### **Pôle Petite Enfance**

2. **Signature de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.**

- 
- **Etaient présent(e)s, sous la présidence de** : Mme Anne STEMART, Adjointe au Maire,
  - Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, membre titulaire,
  - M. Xavier BOUVET, Conseiller Municipal, membre titulaire,

#### **Etaient excusé(e)s, absent(e)s :**

- M. Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Mme Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Mme Hanifa GUERMITI, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- M. Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Guy REISS, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Henri MALASSÉ, Conseiller Municipal, membre suppléant,
- M. Patrick THIL, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Ferit BURHAN, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Denis MARCHETTI, Conseiller municipal, membre suppléant ;
- Mme Charlotte PICARD, Conseillère Municipale, membre suppléante,

#### **Etaient également présents :**

- Mr Stéphane ANTOINE, Directeur du Pôle Education par intérim,
- Mr Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance.

-----  
Madame STEMART, Présidente, ouvre la séance, à 17h05.

## 1. Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education Périscolaire du 7 septembre 2021

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire*

### Pôle Petite Enfance

## 2. Signature de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Madame LUX expose que la Ville de Metz mène aujourd'hui de nombreuses actions au profit des familles et bénéficie à ce titre du soutien financier de la CAF au travers du Contrat Enfance Jeunesse depuis le début des années 90, à hauteur de 3 M€ / an.

Ces actions, inscrites au CEJ, regroupent les services aux familles suivants :

- crèches municipales et associatives,
- accueil chez les assistantes maternelles municipales,
- lieux d'accueil enfants parents,
- ludothèques,
- les Relais Assistantes Maternelles,
- l'accueil périscolaire du soir,
- la formation des BAFA/BAFD,
- les postes de coordination CEJ Enfance et Jeunesse.

Ces CEJ sont signés entre la CAF et chaque commune d'implantation de services aux familles.

La Branche Famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), qui porte la mise en œuvre de la politique familiale et sociale de l'Etat, souhaite aujourd'hui que **l'offre de services aux familles puisse être coordonnée selon une approche élargie en termes :**

- **de champs d'interventions** : en plus de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et l'animation de la vie sociale déjà inscrites au CEJ, l'objectif est effectivement de soutenir des actions relevant de l'accès aux droits, du logement, du handicap,
- **de territoire**, en passant d'une approche communale à une concertation intercommunale (l'EuroMétropole de Metz en ce qui nous concerne). Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'un partage des besoins entre les communes de la Métropole, et d'une coordination des actions menées par tous pour améliorer le maillage du territoire au service des familles.

Pour ce faire, c'est-à-dire maintenir les services existants et favoriser le développement de nouveaux services aux familles, la CNAF **remplace progressivement les CEJ par les Conventions Territoriales Globales.**

Ainsi, à l'échelle de l'EuroMétropole de Metz, cette convention qu'il est proposé de signer :

- détaille les modalités de mise en œuvre, invitant notamment les acteurs à partager leurs données, à coordonner leurs actions, et confirme également le maintien des financements des actions existantes,
- partage les enjeux du diagnostic de territoire et les objectifs associés (détaillé en annexe 1 et résumé à l'article 4),
- liste les établissements et actions soutenues actuellement,
- arrête un plan d'action par domaine pour la période 2021-2025,
- établit une instance de pilotage et de suivi de la CTG.

- - - - -

Madame STEMART, devant se rendre à un conseil d'école, confie la présidence de la commission à Madame LUX.

- - - - -

S'agissant du point présenté par Madame LUX, Monsieur BOUVET souhaite savoir :

- si les membres de la commission disposent d'informations concernant une éventuelle position de refus de la Ville de Nancy quant à la signature d'une CTG sur son propre territoire,
- s'il est envisagé un transfert de la compétence Petite Enfance vers l'Eurométropole de Metz.

Madame LUX indique d'une part qu'elle n'a pas d'informations sur la volonté de la Ville de Nancy de signer ou non la CTG sur son territoire. Il convient d'ailleurs de préciser que le refus de signature d'une CTG en remplacement d'un CEJ impliquerait le renoncement aux financements associés, qui sont très probablement équivalents à ceux de Metz.

Madame LUX confirme d'autre part qu'aucune étude n'est actuellement en cours s'agissant du transfert de la compétence Petite Enfance des communes vers l'Eurométropole. Toutefois, le fait que la CTG porte la réflexion au niveau du bassin d'emploi/bassin de vie constitue en soi une avancée pour améliorer le service rendu aux familles de l'ensemble des communes de l'Eurométropole (Cf article 3 de la convention qui dispose que « *La signature de la CTG n'implique aucun transfert de compétence mais témoigne d'une réflexion commune des élus à une échelle plus large* »).

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire  
Proposition de rapporteur : Monsieur Khalifé KHALIFE*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, Madame LUX lève la séance à 17h30.

*La Présidente de la Commission  
Adjointe au Maire*

*Anne STEMART*